

RELIGIONS

L'Eglise réformée réunit une task force sur la question des abus

En amont de la publication, le 25 janvier, des résultats de l'Eglise protestante allemande portant sur les cas d'abus en son sein, l'Eglise réformée suisse a réuni les représentants des différentes Eglises cantonales en task force. Interview de sa présidente Rita Famos.

LUNDI 15 JANVIER 2024 LUCAS VUILLEUMIER PROTESTINFO



Sur les 25 Églises membres, 19 disposent actuellement d'un concept de protection, explique la pasteure Rita Famos, présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse. KEYSTONE

ABUS SEXUELS Au tour des protestants d'ouvrir leurs archives. Après les révélations au sujet de l'Église catholique suisse, l'Église protestante d'Allemagne (EKD) s'apprête à publier les résultats d'une enquête la concernant. Le 25 janvier, cette dernière sera divulguée dans un contexte tendu, après la démission en novembre de la présidente de l'EKD, la pasteure Annette Kurschus, soupçonnée d'avoir couvert les abus d'un collègue dans les années 1990.

En amont de ces révélations, l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) a décidé de réunir une task force, vendredi 12 janvier dernier. Au programme: des échanges autour du lancement potentiel d'une enquête similaire à l'échelon national, des consignes en matière de communication mais aussi un renforcement des procédures de dénonciation au sein des Églises cantonales. Interview avec la pasteure Rita Famos, présidente de l'EERS.

Plusieurs médias romands ont affirmé que l'EERS était déjà en train d'enquêter sur les potentiels abus perpétrés en son sein. Est-ce le cas?

Non, l'EERS n'est pas en train d'enquêter. Nous sommes en train de voir si et comment il est possible, au sein de notre organisation fédéraliste, d'élaborer un état des lieux solides avec nos Eglises membres.

Ne serait-il pas une bonne chose que des chercheurs professionnels externes mènent l'enquête?

Oui. En règle générale, ces études sont confiées à l'extérieur, et cela serait la meilleure solution pour notre Église. Non seulement car l'accès aux archives n'est pas aisé dans le monde réformé, ces dernières n'étant pas centralisées, mais également pour garantir l'indépendance de l'étude.

Dans quel but organiser une task force ce vendredi 12 janvier en vue de la publication des résultats de l'EKD sur ses affaires internes d'abus sexuels?

Par cette rencontre, l'EERS souhaite informer les Églises membres sur la conception de l'étude de l'EKD et mettre en évidence les différences par rapport à d'autres études. Afin de pouvoir comparer et tirer des conclusions pour nous et nos Eglises membres, il est important de connaître les différences entre les approches de l'étude de l'EKD, l'étude pilote de l'Université de Zurich pour l'Église catholique romaine en Suisse, l'étude sur l'Église catholique française par une commission indépendante (CIASE) ou l'étude de la Fédération protestante de France (FPF), intitulée «Les violences sexuelles et spirituelles dans le protestantisme». C'est dans ce contexte que nous discuterons de questions spécifiques et que nous nous accorderons sur la suite à donner.

Avez-vous donc déjà des informations sur les résultats de l'enquête allemande?

Non, nous ne les connaissons pas encore. Nous ne connaissons que la conception et le dispositif de l'étude sur les abus de l'EKD. Elle se compose de six sous-projets thématiques qui visent à une analyse globale des structures protestantes et des conditions systémiques qui favorisent la violence sexuelle et l'abus de pouvoir. Parmi ces sous-projets, les aspects suivants sont notamment traités: les spécificités protestantes susceptibles de favoriser les abus et les facteurs organisationnels et systémiques les favorisant ou les empêchant.

A votre avis, ces résultats pourront-ils être extrapolés à la situation réformée de Suisse? Ou avez-vous des raisons de penser que les situations sont incomparables?

Pour l'instant, nous ne savons pas encore dans quelle mesure les résultats de l'étude de l'EKD sur les abus peuvent être comparés à la situation en Suisse. Nous ne pourrions nous prononcer à ce sujet qu'après avoir pris connaissance de l'étude en détail. Une différence importante réside certainement dans les grandes œuvres diaconales, le service social de l'EKD. En font partie environ 30'000 offres d'institutions dans le domaine du travail social, de la santé et de l'aide à la jeunesse et à l'éducation. En Suisse, nous ne disposons pas d'institutions comparables dans les Eglises réformées. Nous espérons toutefois obtenir des impulsions utiles et complémentaires aux autres offres et domaines d'organisation de l'Eglise.

Dans une interview donnée à la SRF en décembre, vous avez dit que 15% des Eglises réformées de Suisse n'étaient pas encore dotées d'un dispositif contre le harcèlement et les abus sexuels. Le seront-elles bien-tôt?

Sur les 25 Églises membres, 19 disposent actuellement d'un concept de protection. Les six autres sont en passe d'en être dotées. L'EERS s'attend à ce que toutes les Eglises membres disposent d'un concept de protection d'ici fin 2024. Comme toutes les grandes et moyennes Églises ont déjà établi un tel dispositif, environ 95% des réformés de Suisse se trouvent donc actuellement dans des Églises où des concepts de protection sont en vigueur. PROTESTINFO

CONCEPTS DE PROTECTION: UNE QUESTION D'ACCÈS

Du côté de la Romandie, seule l'Eglise réformée évangélique du Valais (EREV) ne dispose pas encore d'un concept de protection de harcèlement et d'abus sexuel. «Dans notre Eglise, qui est très petite et où tout le monde se connaît, il nous semble qu'un système de signalement peut suffire. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler pour en mettre un en place très prochainement», informe le pasteur Gilles Cavin, son vice-président.

En matière de protection des personnes, il s'agit en effet de distinguer deux plans d'intervention. A savoir à l'interne (formations de prévention ad hoc, protocole d'intervention, impératifs RH dont l'exigence du fameux casier judiciaire pour tout employé, etc.), mais aussi à l'externe pour le recueillement des signalements par un organe indépendant.

Actuellement, l'ensemble de ces dispositifs cantonaux spécifiques est facilement accessible sur le site Internet des Eglises réformées romandes, à l'exception de l'Eglise protestante de Genève (EPG). «La procédure de signalement n'est actuellement pas disponible sur notre site Internet», confirme Flore Brannon, sa chargée de communication. «L'ensemble des ministres est formé à la procédure. Toute personne peut faire un signalement soit aux ministres et personnes formées ou à un membre de la gouvernance. Elle sera immédiatement orientée vers un prestataire de service externe.»

Pour l'ancienne présidente de l'Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV) Marie-Claude Ischer, la question de «l'accessibilité de ces informations est primordiale». Dans le sillage de l'affaire Locher – le président de l'EERS accusé au printemps 2020 «d'atteinte à l'intégrité sexuelle, spirituelle et psychologique» sur une employée –, la Vaudoise avait dirigé la Commission d'enquête interne, qui avait également débouché sur l'établissement de «Directives relatives à la protection de l'intégrité personnelle au sein de l'EERS». ANNE-SYLVIE SPRENGER / PROTESTINFO